



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements de soins

Question écrite n° 37928

### Texte de la question

Mme Nicole Catala appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la stagnation des aides publiques accordées aux centres spécialisés de soins aux toxicomanes. Ces centres spécialisés, au nombre de 271 dans toute la France, et qui constituent un dispositif essentiel dans le cadre d'une politique de santé visant à prévenir et à traiter la toxicomanie, sont en effet victimes d'une érosion de leurs budgets. Financés par l'Etat, leur taux directeur reste bloqué aux environs de 1,50 % depuis plusieurs années. Depuis trois ans, aucune mesure nouvelle n'a été prise par le secrétariat d'Etat à la santé en leur faveur alors que les budgets alloués à la prise en charge sanitaire et sociale des toxicomanes reste dérisoire. Nous sommes au 10e rang des pays européens, à égalité avec la Suisse qui ne compte que 6,5 millions d'habitants. Pourtant, la consommation de drogues, loin de diminuer, progresse avec l'accroissement, notamment, du nombre d'usagers d'ecstasy et de cannabis. Pour preuve, les centres spécialisés accueillent chaque année un nombre croissant de toxicomanes : 32 000 en 1990, 52 000 en 1995, 60 000 en 1997 (soit une augmentation de 16 % entre 1995 et 1997). Un plan triennal de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a certes été publié au printemps. Il n'apporte malheureusement aucune réponse satisfaisante aux inquiétudes des familles et des professionnels de santé, la principale mesure annoncée concernant l'extension des missions des centres spécialisés aux abus d'alcool et de tabac. Ainsi, dans le 14e arrondissement, le centre de soins s'inquiète de ce qu'aucune mesure nouvelle n'ait été prévue pour l'accompagnement des 35 heures ; d'autre part, le salaire de son directeur n'est pris en charge qu'à moitié, contrairement aux promesses qui ont été faites d'une totale prise en charge financière. Elle lui demande quelles mesures sont prévues pour remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Catala](#)

**Circonscription :** Paris (11<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37928

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 1999, page 6683